

Nom du Gérant

demarche.numerique.gouv.fr

: Demande d'emprise commerciale sur le domaine public Démarche Organisme : Action commerciale Identité du demandeur **Email Etablissement** SIRET Dénomination Forme juridique **Formulaire** Toute occupation commerciale du domaine public (terrasse, panneau, étalage, jardinière, etc.) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Ville de Limoges, via ce formulaire. Chaque demande est instruite par une commission des occupations commerciales du domaine public. La commission formule ses avis à partir du règlement des occupations commerciales du domaine public (ou charte des terrasses). L'autorisation d'occupation du domaine public (ou permis de stationnement) est délivrée par le Maire, sous la forme d'un arrêté individuel. Elle est soumise à une redevance d'occupation commerciale, dont le montant est fixé annuellement par le conseil municipal. Déclarant Personne Morale (Nom et Prénom du représentant légal ou statutaire) Téléphone **Email de contact** Votre enseigne Nom de l'enseigne

Demande d'emprise commerciale sur le domaine public
Adresse complète de l'enseigne
Votre demande d'emprise concerne
Type d'occupation : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Une terrasse
Un autre type d'emprise : Panneau sur pied (stop-trottoir), étalage, portant de vêtements, glacière, jardinières
Précisions pour plusieurs emprises de terrasses Si vous souhaitez plusieurs terrasses, vous devez faire plusieurs demandes. Afin d'éviter de compléter certains champs, vous pouvez dupliquer une démarche précédente depuis votre espace.
Objet de la demande pour une terrasse Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1ère demande
Renouvellement d'une autorisation à l'identique
Modification d'une autorisation en cours
Objet de la demande pour une emprise hors terrasse Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1ère demande
Renouvellement d'une autorisation à l'identique
Modification d'une autorisation en cours
Explication sur le type d'emprise oAu droit du commerce :
La terrasse est accolée au droit de la façade ou de la vitrine du commerce. Ces terrasses dites « annuelles » sont autorisées du 1er janvier au 31 décembre, renouvelables, sur une période de trois ans.
oEn déporté :
La terrasse est située sur un emplacement déporté (par rapport à la façade du commerce) ou en prolongation des terrasses annuelles. Ces terrasses dites « spécifiques » sont autorisées sur la base d'un forfait au choix du commerçant : 7 mois (avril à octobre), 9 mois (avril à décembre) ou 12 mois (janvier à décembre). L'autorisation doit être renouvelée chaque année.
oSur emplacement payant :
La terrasse est située sur une zone de stationnement payant. Les « terrasses sur emplacement payant » sont autorisées sur la base d'un forfait au choix du commerçant :

Demande d'emprise commerciale sur le domaine public 7 mois (avril à octobre), 9 mois (avril à décembre) ou 12 mois (janvier à décembre). L'autorisation doit être renouvelée chaque année. Nb : des tarifs différents s'appliquent selon le type de terrasse souhaité. Lien vers la grille tarifaire [LIEN A MAJ] L'emprise souhaitée est située : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible au droit de votre commerce sur place de stationnement n déporté du commerce Choix du forfait: Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Forfait du 1er avril au 31 octobre - 7 mois Forfait du 1er avril au 31 décembre - 9 mois Forfait du 1er janvier au 31 décembre - 12 mois **Emprise demandée** Fonctionnement de la carte pour matérialiser votre emplacement souhaité : 1) Tapez votre adresse dans la barre de recherche en haut pour vous repérer sur la carte. 2) Ensuite, cliquez sur l'outil en forme de polygone (à gauche de la carte) pour dessiner votre zone. Cliquez un à un sur les coins de votre emplacement pour créer le contour. Veuillez dessiner sur la carte l'emprise demandée Longueur (m) Profondeur (m) Superficie (m²) Aménagements Vous installez un ou plusieurs parasols? Cochez la mention applicable ☐ Oui

Explication des parasols autorisés

☐ Non

Demande d'emprise commerciale sur le domaine public Sont autorisés uniquement les parasols avec un pied unique central et une toile simple, de forme carrée ou rectangulaire, et d'une dimension maximum de 3mx3m. Les parasols sont de même forme et même couleur sur l'ensemble de la terrasse. Les parasols déployés ne doivent pas dépasser du périmètre terrasse Dimension de la toile du parasol (Long. x Larg.) (m) couleurs des toiles de parasol autorisées La toile est de couleur sobre et unie, sans rayure ni motif. Se référer au nuancier de couleurs autorisées dans la charte des terrasses. Certaines couleurs sont imposées selon les secteurs de la ville. lien vers la charte couleur de la toile du parasol (préciser le RAL si possible) Vous installez une ou plusieurs jardnières? Cochez la mention applicable □ Oui Non Dimension de la ou les Jardinières avec végétation naturelle (Long. x Prof. x Haut. hors végétaux) Vous installez un porte menu? Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non L'emprise concerne un étalage? Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Dimensions de l'étalage (Long * Profondeur.) (m) Quantité Voulez-vous un stop-trottoir? Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Dimensions stop-trottoir (Larg. | Haut.) (m) Dimensions du porte menu (Long. x Prof. x Haut.) (m)

Demande d'emprise commerciale sur le domaine public	
Voulez-vous une autre emprise ? Cochez la mention applicable Oui	
□ Non	
Autres emprises souhaitées : veuillez spécifier	
Observations complémentaires	
Pièces à fournir	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du Kbis/RNE de moins de 3 mois avec la mention « consommation sur place »	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie de l'attestation d'assurance professionnelle en cours de validité	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Photographie du pied d'immeuble (commerce) et de l'espace qui sera occupé faisant apparaître l'emprise et le métrages	es
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Photos de tous les éléments de mobilier qui seront installés sur le domaine public	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du récépissé de la licence débit de boissons (le cas échéant)	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier RIB	
Obligatoire pour les emprises spécifiques et sur emplacement payant.	
Attestation de prélèvement à nous retourner	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Autorisation de prélèvement automatique signée	

Conditions Générales & Engagement

Obligatoire pour les emprises spécifiques et sur emplacement payant.

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration

Demande d'emprise commerciale sur le domaine public Cochez la mention applicable Oui
Non
J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation des occupations commerciales du domaine public et de la charte des terrasses lien vers la charte
Cochez la mention applicable Oui
Non
Je m'engage à communiquer, avant travaux, à mon installateur, les conditions de l'autorisation et à acquitter les droits et taxes correspondant à la présente installation, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur Cochez la mention applicable Oui
Non
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration serviront au calcul de la taxe d'occupation du domaine public fixée par délibération du conseil municipal Cochez la mention applicable Oui
Non
Je prends connaissance que toute fausse déclaration sur la nature de l'occupation et ses dimensions entraînera un refus ou un retrait de l'autorisation Cochez la mention applicable Oui
Non

Protection des données

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale.

En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).